



Décision portant proclamation des résultats Élections partielles des représentants des usagers au conseil de l'ESITech

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu:

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, D719-1 à D719-40,
- Les statuts de l'ESITech,
- La décision du 5 mars 2025 portant organisation d'élections partielles de représentants des usagers dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie,
- La décision du 20 mars portant recevabilité des listes de candidatures, réserve de recevabilité, annulation de scrutins et fixation des lieux de vote,
- Le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 25 mars 2025,
- L'avis du comité électoral consultatif du 28 mars 2025,

DECIDE

Article 1

Sont élus en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de l'ESITech pour un mandat courant jusqu'au 6 décembre 2026, les personnes suivantes :

Nom de la liste	Titulaires	Suppléants	Suivants de liste*	
ETU	Laurette GIRARD	Lucile DE VALLEE	Aucun	
	Thomas GUIOT	Lucas LEFAUX		
	Juliette GILET	Lucie PAPE		
	Lucas HERMAN	Clément LOPEZ		

^{*} Les suivants de listes n'ont pas qualité d'élus mais sont mentionnés à titre indicatif en cas de vacance de siège de suppléants.





Article 2

Les responsables de la composante concernées sont chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 28 mars 2025

Le président

Franck LE DERF

¹ https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/

Calcul des résultats du scrutin du 25 mars 2025

Instance (conseil de composante) Collège Nbre sièges à pourvoir



Electeurs inscrits	S	Votants	Participation		· ·	Quotient électoral
	217	45	21%	1	44	11,00

Nom de la liste	Nombre de voix	% des voix	Sièges attribués	Voix restantes	Sièges attribués	TOTAL des
		exprimées	au quotient		au plus fort	sièges attribués
					reste	
ETU	44	100%	4	0	0	4
	Sièges restant à pourvoir		0			_